



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue exceptionnellement à huis clos, le 1 février 2021 à 18 heures 45 minutes à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden, conformément aux dispositions de l'Arrêté numéro 2020-04 et à laquelle ont pris part :

PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 18 heures 46 minutes.

2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-02-029 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2021 modifié
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU BUDGET 2021 MODIFIÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte un budget modifié balancé pour l'année 2021 de 1,855,425\$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus et les dépenses sont établis tel que suivant :

BUDGET 2021 - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Revenus

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Taxe foncière | 1,022,615\$ |
| Taxe déchets | 69,001\$ |
| Compensation tenant lieu de taxes | 870\$ |
| Transferts | 620,066\$ |
| Services rendus | 28,793\$ |
| Autres revenus | 114,080\$ |
| | 1,855,425\$ |

Charges

| | |
|-------------------------|-----------|
| Administration générale | 379,983\$ |
|-------------------------|-----------|



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

| | |
|---|--------------------|
| Sécurité publique | 337,960\$ |
| Voirie | 772,650\$ |
| Environnement et hygiène du milieu | 139,417\$ |
| Aménagement, urbanisme et développement | 81,625\$ |
| Loisirs et culture | 76,340\$ |
| Frais de financement | 100\$ |
| | 1,788,075\$ |

**Excédent (déficit) avant conciliation
à des fins fiscales** **67,350\$**

Conciliation à des fins fiscales

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| Activités d'investissement | -262,070\$ |
| Réserve financières et fonds réservés | 0\$ |
| Remboursement au fonds de roulement | -47,508\$ |
| Païement par fonds de roulement | 74,852\$ |
| Surplus accumulé affecté | 167,376\$ |
| | -67,350\$ |

EXCÉDENT (DÉFICIT) NET **0\$**

CONSIDÉRANT QUE le taux de la taxe foncière est établi à 0,3800\$ et que le taux de la taxe des matières résiduelles est établi à 115.97\$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du Règlement intitulé « Règlement n° 2021.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021 » a été donné et le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du conseil du 14 décembre à 17h55;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2021.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021 sera présenté pour adoption à la prochaine séance ordinaire du conseil en février 2021;

2021-02-030

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à la majorité, M. Michael Sudlow et M. Jean R. Roy ayant manifesté leur dissidence

QUE le conseil adopte le budget 2021 au montant de 1,855,425\$.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens ont posé la question à savoir le taux de taxation pour l'année 2021 et s'il y a de grands projets envisagés par la municipalité. Il a été aussi demandé quels sont les critères utilisés afin d'établir le taux de taxation pour les propriétés privées. Le maire a répondu que le taux de taxation a été réduit à 0.3800 pour l'année 2021, soit une diminution de 14.1% du taux de taxation en 2020. Les taxes de déchets ont été réduites de 37.5%. Il n'y a pas de grands projets envisagés pour le moment mais le maire a mentionné la priorité de l'accès à l'internet haute vitesse qui coûtera certainement des sommes à la municipalité dans l'avenir et donc un fonds réservé à cet effet sera commencé. De plus, la municipalité a l'intention de faire faire un plan quinquennal pour les travaux aux chemins, un travail qui sera fait par un ingénieur avec l'inspecteur en voirie. Le budget est donc déterminé selon les besoins financiers de la municipalité et la différence entre les revenus de taxes foncières 2020 et les revenus 2021 est seulement de 43,000\$.



| | |
|-------------|-----------|
| Maire | D.G. |
| <i>R.V.</i> | <i>VC</i> |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-02-031

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 18 heures 52 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.